

Communiqué

Réponse de M. Musa Caylak, propriétaire du restaurant Les Loges.

Nous comprenons les préoccupations exprimées suite à l'abattage du cèdre situé devant notre établissement. Cependant, il est important de clarifier certains points afin d'apporter une vision complète et objective des événements.

L'arbre était situé sur une partie privée relevant de notre responsabilité en tant que propriétaires. L'abattage du cèdre a été réalisé dans un cadre légal et avec toutes les autorisations requises. Une première autorisation avait été accordée en 2017, mais nous avons volontairement repoussé cette action. Malheureusement, les racines de l'arbre ont causé des dommages importants à notre infrastructure, notamment au niveau des sols et de la façade, compromettant l'ouverture des sorties de secours en cas d'évacuation. Notre priorité reste la sécurité de nos clients et de notre personnel.

Suite à plusieurs avis professionnels, l'arbre présentait un risque de chute, aggravé par les épisodes de sécheresse et de vents forts.

Nous avons fait le choix délibéré de le préserver aussi longtemps que sa présence n'interférait pas avec la sécurité de nos clients, des nombreux riverains empruntant cette rue et la pérennité de nos infrastructures.

Notre engagement écologique est réel, et nous veillons à réduire au maximum notre impact, tout en conciliant activité économique, sécurité de nos clients et respect des normes environnementales. Cela passe notamment par le tri des déchets, le soutien aux circuits courts, et la collaboration avec des producteurs locaux, des pratiques qui reflètent nos valeurs.

Nous remercions les voisins qui ont pris le temps de nous rencontrer, de dialoguer avec bienveillance et de comprendre la situation.

Nous regrettons que certaines personnes, comme Mme CALDERINI, aient choisi de s'opposer systématiquement à toute tentative de résolution des problématiques communes. Malgré nos efforts depuis plusieurs années pour mandater un syndic et trouver des solutions pérennes pour notre copropriété, ces démarches ont été bloquées systématiquement.

Plusieurs problématiques de sécurité ne semblent pas inquiéter Mme CALDERINI, notamment l'installation d'une terrasse sur notre toit, réalisée sans autorisation ni concertation préalable. Cette structure, inadaptée à cet usage, ne respecte pas les réglementations en vigueur pour un lieu recevant du public, en particulier des enfants. Par ailleurs, cette installation nous empêche d'accéder à l'étanchéité du toit depuis plusieurs années, provoquant des infiltrations dans notre établissement.

Depuis 18 ans, nous menons nos activités en veillant à respecter scrupuleusement la législation et réaffirmons notre volonté d'agir dans le respect des réglementations et des valeurs qui nous animent. Nous déplorons devoir encore subir des attaques injustes qui ne reflètent en rien notre engagement à agir de manière responsable.

Musa Caylak

Propriétaire du restaurant Les Loges.